

LE TAILLAN-MÉDOC

Rapport de présentation

Compte Administratif 2022

6 Avril 2023

2022, premier budget réalisé en M57

Par délibération du 07 octobre 2021, notre assemblée a adopté la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57, ce budget 2022 est donc le premier réalisé sur la base de cette nouvelle nomenclature.

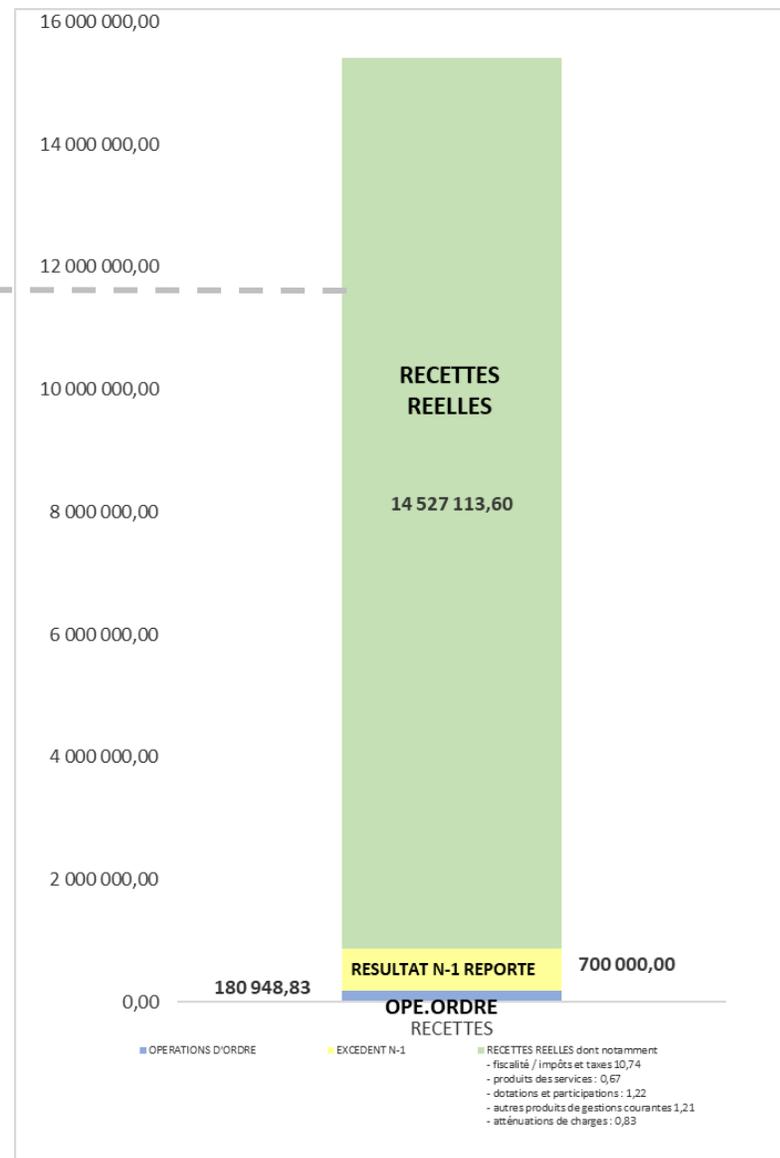
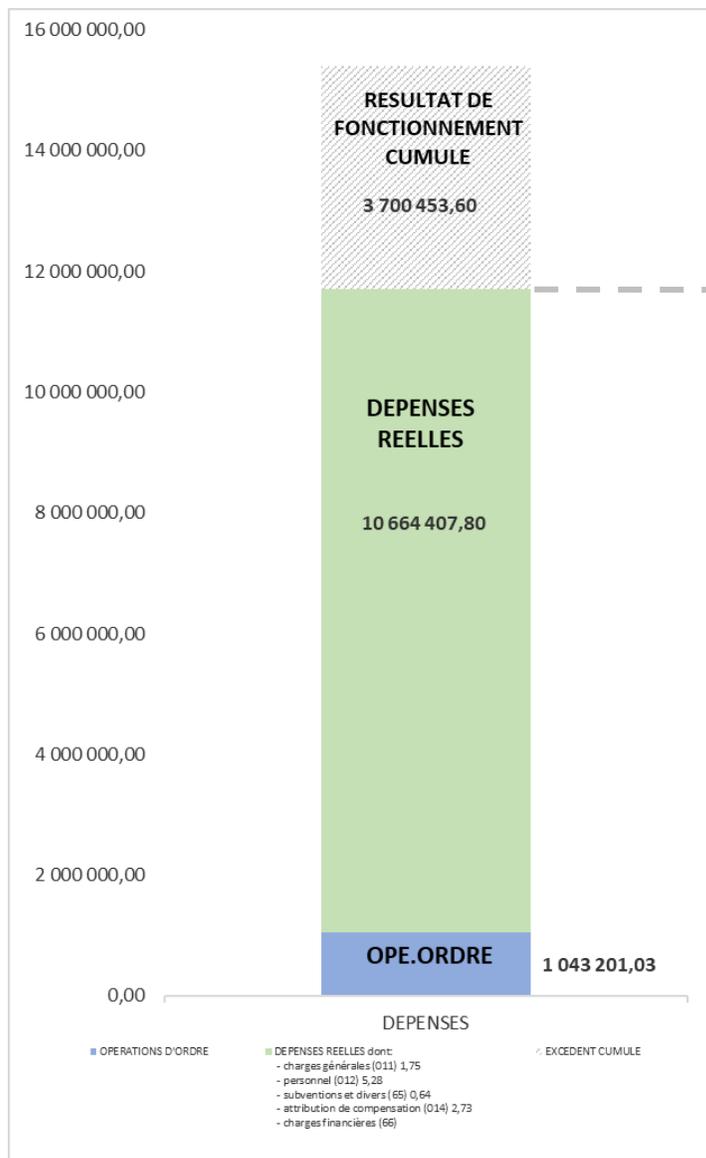
Ce référentiel présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales : M71 pour les régions, M52 pour les départements, M14 pour les communes et les établissements publics à fiscalité propre, M4 pour les Service publics industriels et commerciaux (SPIC) et autres budgets annexes.

Pour mémoire, la transition vers la M57 et notamment son anticipation répondent à des enjeux non négligeables.

- ⇒ **Anticiper et favoriser** la préparation de la généralisation envisagée au 1^{er} janvier 2024 (rendue possible par l'art.106 de la loi NOTRe)
- ⇒ Flexibilité budgétaire accrue grâce à **la fongibilité des crédits** (limitée à hauteur de 7,5% des dépenses réelles par section)
- ⇒ Entrer en phase d'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

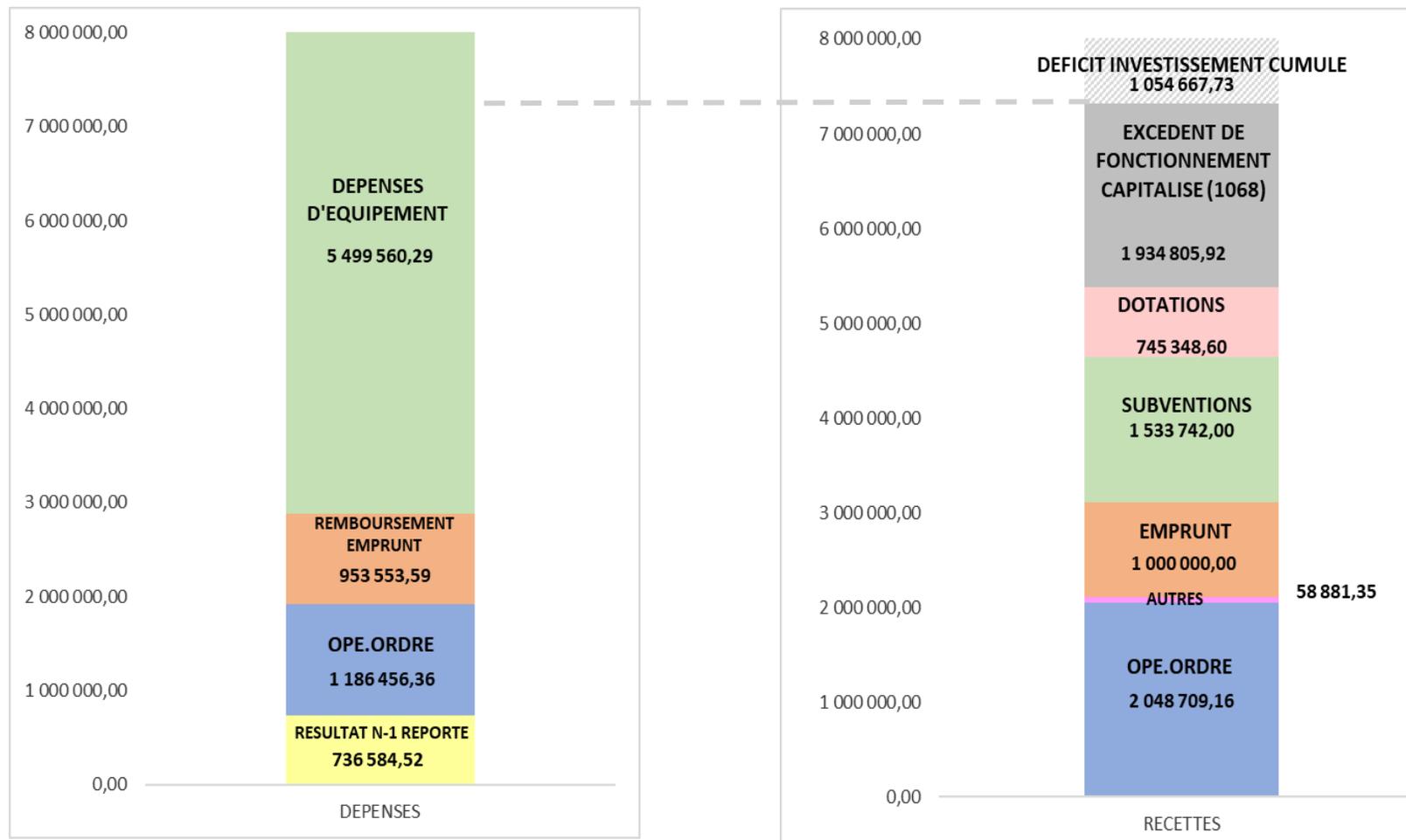
Présentation générale et chiffres clés 2022 (en euros)

FONCTIONNEMENT



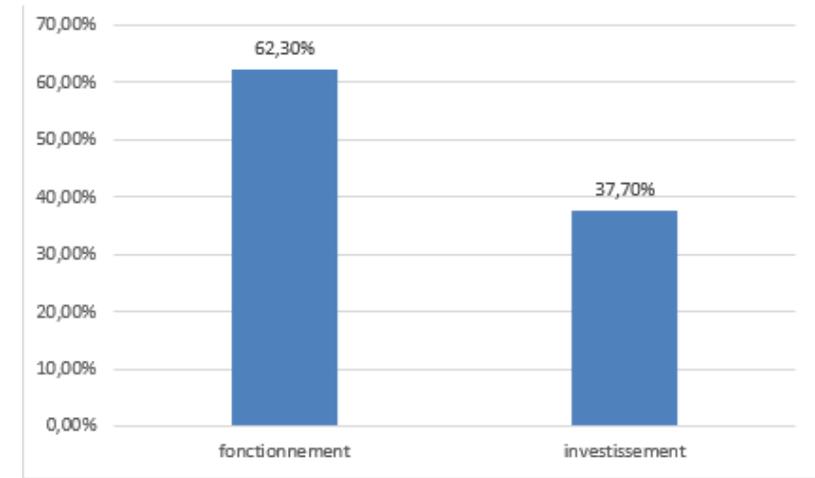
Présentation générale et chiffres clés 2022 (en euros)

INVESTISSEMENT



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :
10.66 M€

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT ;
6.45 M€

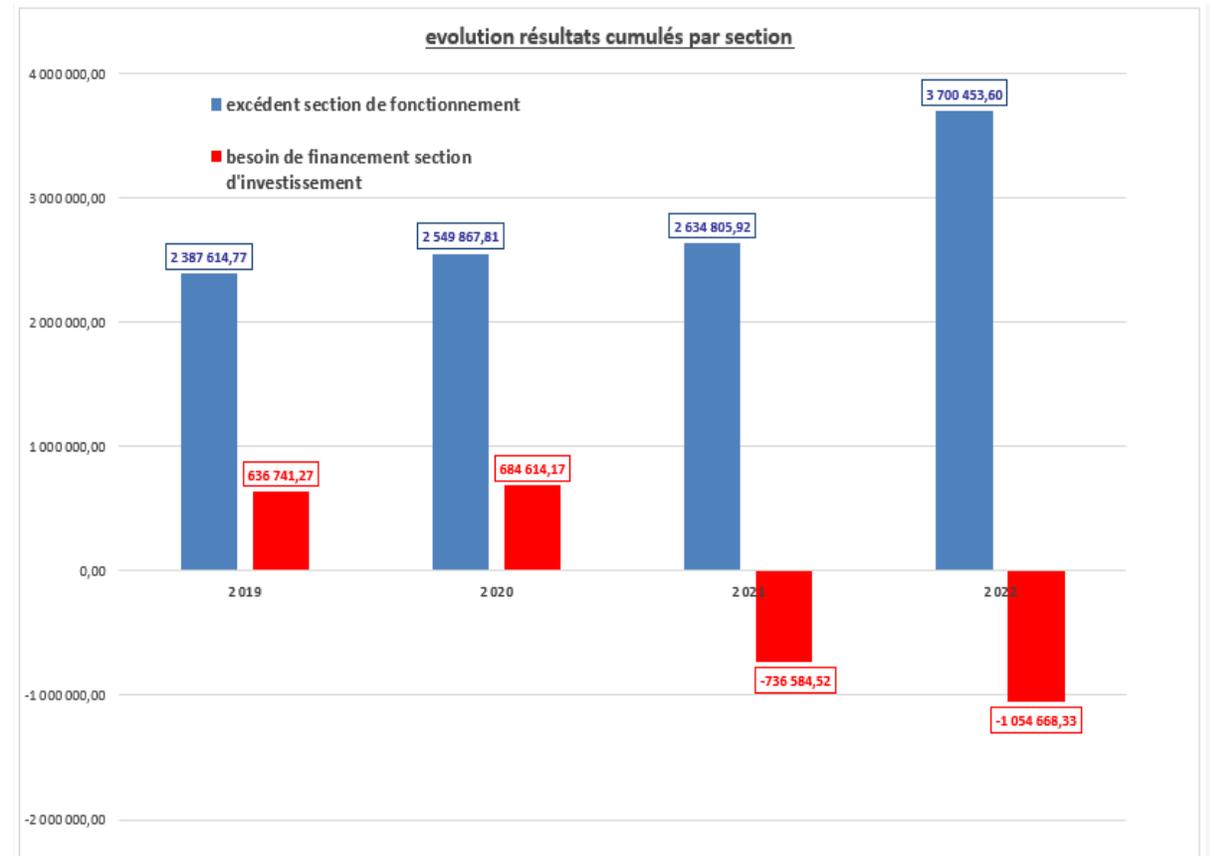
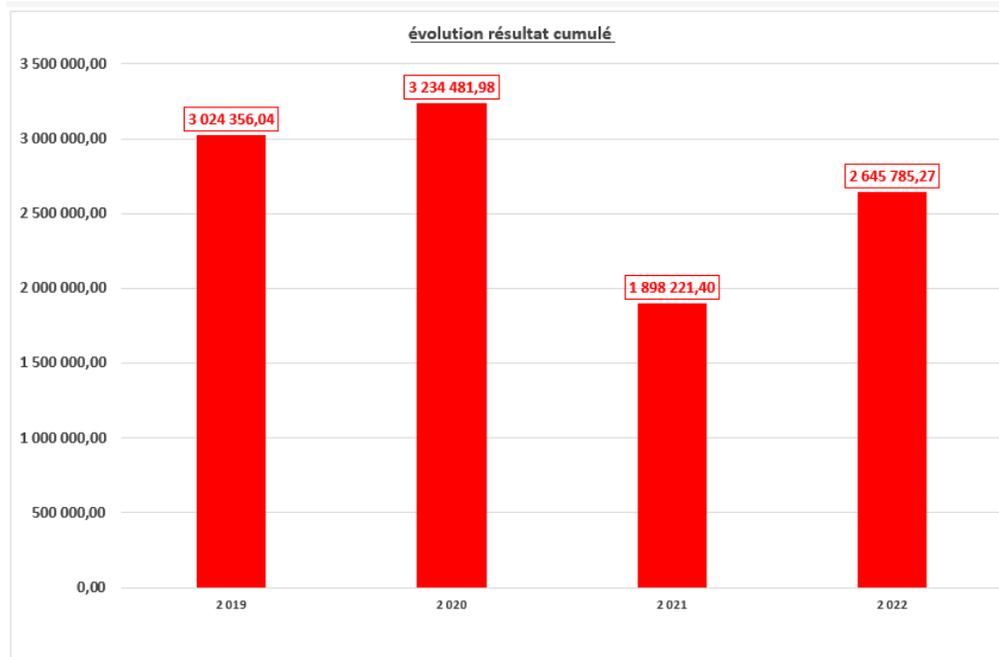


Les crédits prévisionnels 2022 étaient de **10 966 K€** en fonctionnement et de **9 002 K€** en investissement

- **Excédent cumulé de Fonctionnement : +3.70 M€**
- **Besoin de financement d'investissement : -1.05 M€**
- **En cours de la dette au 31/ 12/ 2022 : 10.515 M€**
- **Masse salariale (chap.012) : 5.28 M €** (49.49 % des dépenses réelles de Fonctionnement)

Evolution résultat cumulé 2019-2022

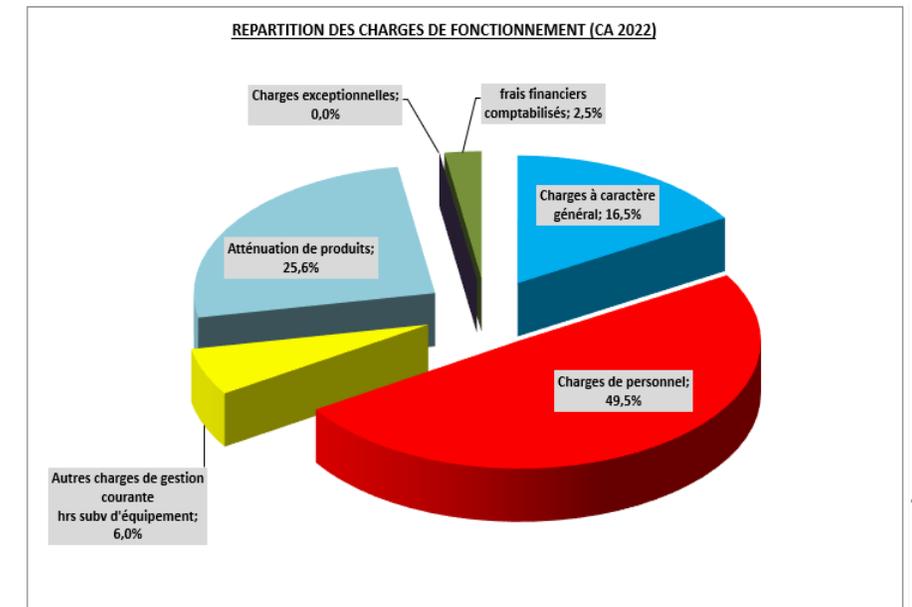
(fonctionnement et investissement)

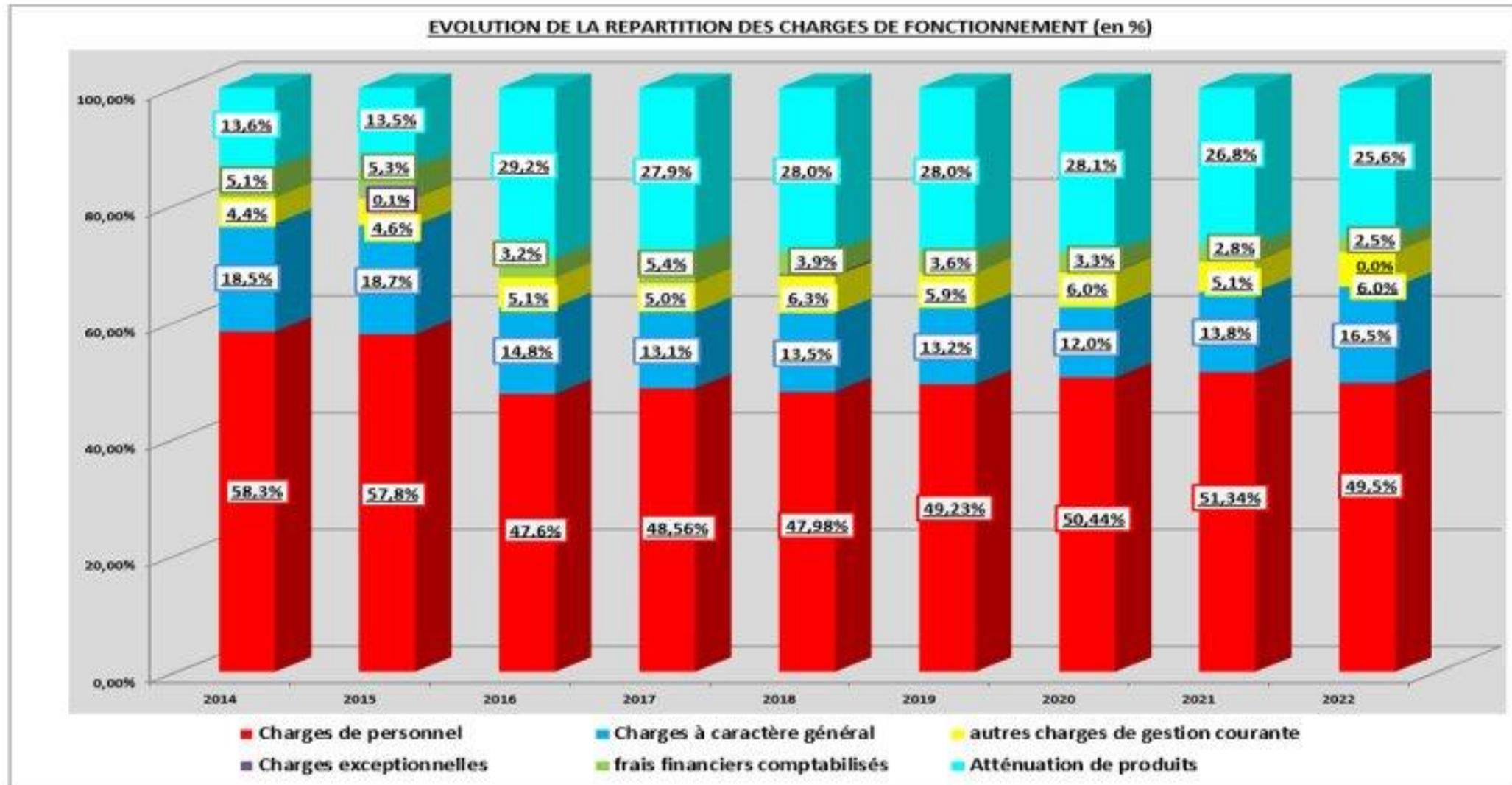


Les dépenses de Fonctionnement

Chap.	Libellés	CA 2021	CA 2022	Taux de réalisation	Poids Chap/total	Evolution 2022/2021 (valeurs)	Evolution 2022/2021 (%)
011	Charges à caractère général	1 325 984,82	1 755 435,34	90,27%	16,46%	429 450,52	+32,39%
012	Charges de personnel	4 940 455,87	5 276 999,50	98,88%	49,48%	336 543,63	+6,81%
014	Atténuation de produits	2 581 745,00	2 727 960,69	99,98%	25,58%	146 215,69	+5,66%
65	Autres charges de gestion courante	495 361,08	636 830,30	93,63%	5,97%	141 469,22	+28,56%
66	Charges financières	274 868,37	265 997,92	98,31%	2,49%	-8 870,45	-3,23%
67	Charges exceptionnelles	5 819,00	1 184,05	23,68%	0,01%	-4 634,95	-79,65%
TOTAL DEPENSES REELLES		9 624 234,14	10 664 407,80	97,25%	100,00%	1 040 173,66	+10,81%

Les charges de personnel représentent la part principale des dépenses réelles de fonctionnement





On constate une augmentation de 10,81% (+ 1 040 173 €) des dépenses réelles de fonctionnement sous l'effet combiné de plusieurs facteurs:

➔ **Une hausse de 32,39 % des charges à caractère général (+ 429 450 €) :**

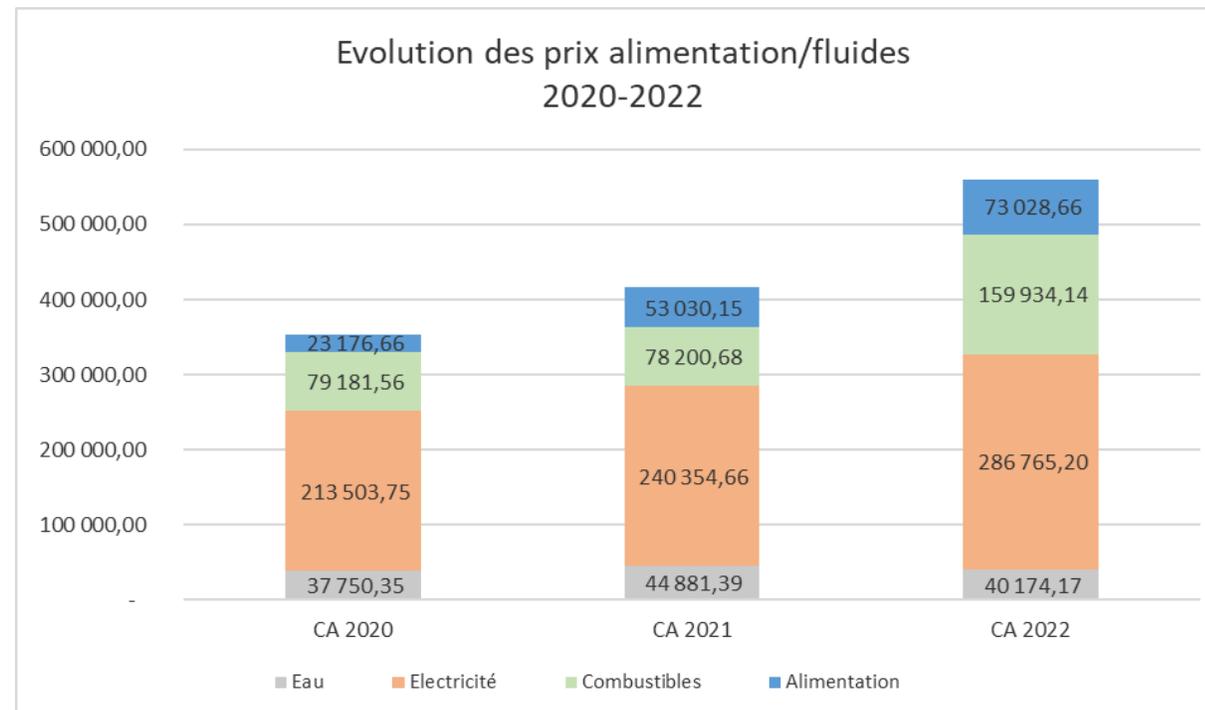
- le sinistre grêle de juin 2022 a impacté comme suit les charges à caractère général :

Dépenses	CA 2022
Alimentation	1 200,00
Frais de nettoyage des locaux	43 333,63
Travaux sur les bâtiments non pris en charge dans les dépenses d'investissement = couvert par l'assurance (bâchage, peinture, volets, vitrages,..etc)	180 256,54
Location ALGECO	65 070,05
Pose des mobilhomes + frais états des lieux	19 577,07
Divers(ravitaillements en eau et courses pour accueil sinistrés, tatami dojo, reportage vidéo, frais cagnotte KKBB)	4 925,81
TOTAL DES DEPENSES DE FONTIONNEMENT « SINISTRE GRÊLE »	314 363,10

- L'impact de l'inflation avec la guerre en Ukraine.

Les prix des fluides et matières premières ont fortement évolué tout au long de cette année (+143 435 € comparé à 2021)

Articles	Libellés	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 22/CA 20 (valeurs)	Evolution CA 22/CA 20 (%)	Evolution CA 22/CA 21 (valeurs)	Evolution CA 22/CA 21 (%)
60611	Eau	37 750,35	44 881,39	40 174,17	+ 2 423,82	+6,42%	- 4 707,22	-10,49%
60612	Electricité	213 503,75	240 354,66	286 765,20	+ 73 261,45	+34,31%	+ 46 410,54	+19,31%
60621	Combustibles	79 181,56	78 200,68	159 934,14	+ 80 752,58	+101,98%	+ 81 733,46	+104,52%
60623	Alimentation	23 176,66	53 030,15	73 028,66	+ 49 852,00	+215,10%	+ 19 998,51	+37,71%
Total		353 612,32	416 466,88	559 902,17	+ 206 289,85	+58,34%	+ 143 435,29	+34,44%



→ **Une hausse de 6,81% par rapport à 2021 est constatée (+ 336 544 €) sur les charges de personnel (chapitre 012)**

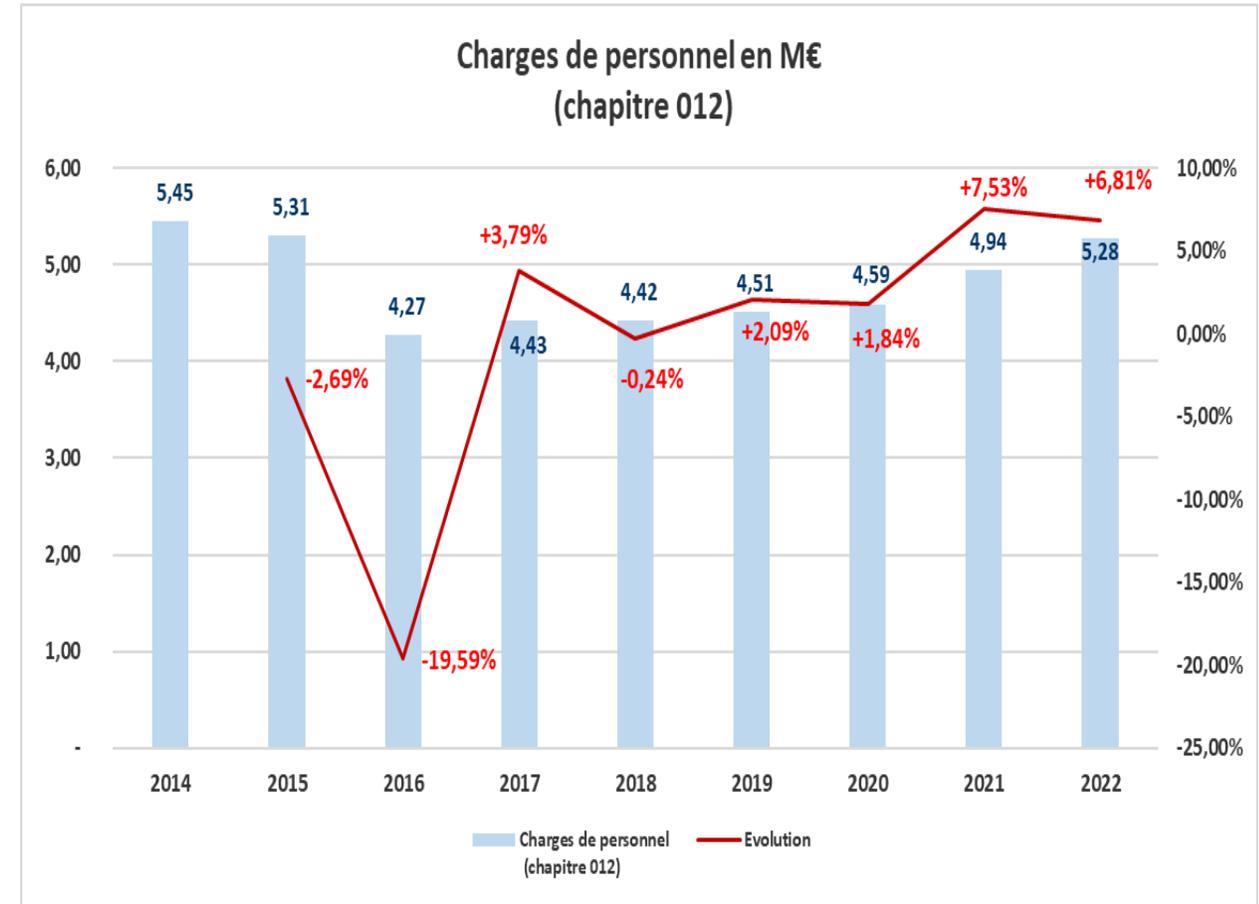
L'année 2022 a été marquée par plusieurs évènements :

des évolutions règlementaires :

- l'augmentation du SMIC au 1^{er} mai 2022 puis au 1^{er} août 2022, entraînant une revalorisation de l'indice majoré minimum de la fonction publique avec un coût 28 000€
- la revalorisation des carrières et des rémunérations de certains cadres d'emplois de la filière sociale pour 33 600€
- l'augmentation de la valeur du point d'indice de 3.5% au 01 juillet 2022 pour 80 400€
- le versement de l'indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat pour 2 000€
- le versement d'une indemnité inflation à hauteur de 13 700 €,

des effets conjoncturels :

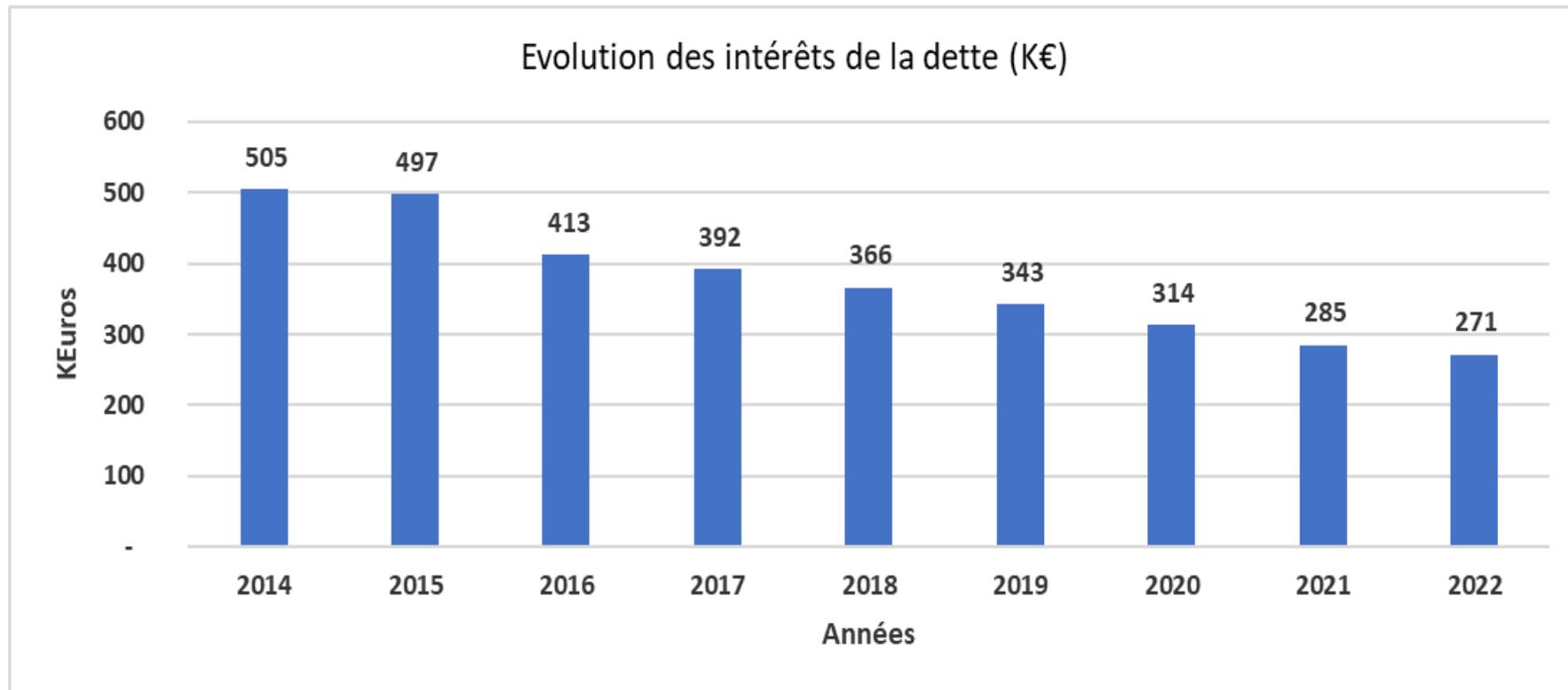
- le choix de la collectivité de mettre en place des dispositifs en faveur des agents, le RIFSEEP qui a augmenté de 50 € brut mensuel en septembre 2022 (impact budgétaire sur 4 mois en 2022 pour 18 800 €)
- la mise en place d'un contrat de prévoyance pour un montant de 3 560€
- l'effet année pleine des recrutements 2021 suite créations de poste
- les recrutements opérés au cours de l'année 2022 suite nouvelles créations de poste (poste de ludothécaire, poste à temps non complet d'adjoint d'animation, poste de Chef du service familles et parentalité)



→ **Une augmentation de 28,56 % du chapitre 65 (+ 141 469 €) :**

- versement d'une subvention complémentaire au CCAS de 100 000 € destinée à l'attribution d'aides financières aux sinistrés "grêle"
- reprise à la normale des services scolaires perturbées en 2020 et 2021 par la crise sanitaire, + 28 000 € de frais de restauration (Sivom Haut Médoc)
- + 14 253,65 € pique-niques écoles lors du relogement au pôle culturel suite au sinistre

→ **La poursuite de la baisse des charges d'intérêts (- 3,23% soit – 14 000 €)**

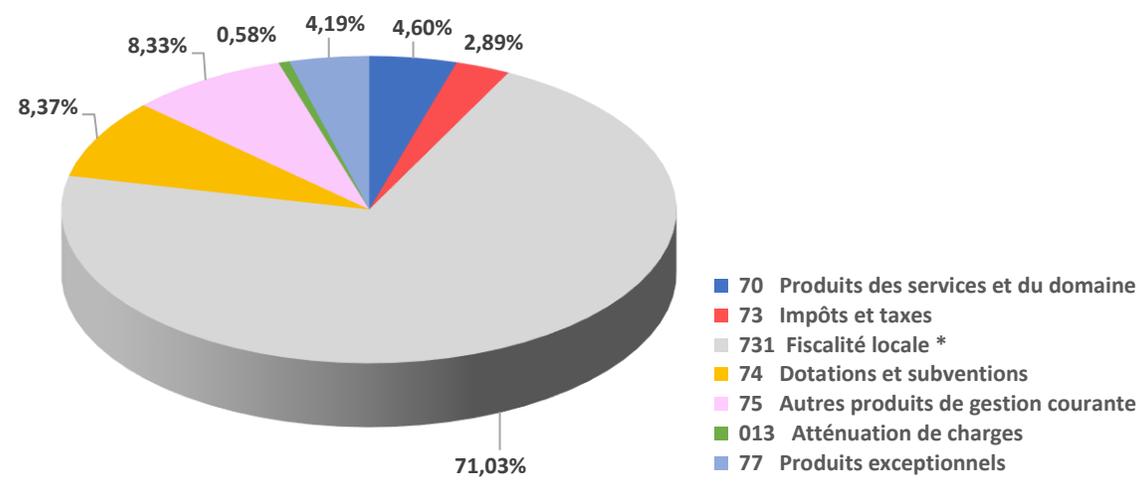


Les recettes de Fonctionnement

Chap.	Libellés	CA 2021	CA 2022	Taux de réalisation	Poids Chap/total	Evolution 2022/2021 (valeurs)	Evolution 2022/2021 (%)
70	Produits des services et du domaine	457 416,61	668 951,48	116,26%	4,60%	+ 211 534,87	+46,25%
73	Impôts et taxes	10 162 774,93	419 589,15	101,30%	2,89%	+ 575 214,16	+5,66%
731	Fiscalité locale *		10 318 399,94	103,00%	71,03%		
74	Dotations et subventions	1 020 417,35	1 216 377,36	99,96%	8,37%	+ 195 960,01	+19,20%
75	Autres produits de gestion courante	28 964,05	1 210 791,49	125,95%	8,33%	+ 1 181 827,44	+4080,33%
013	Atténuation de charges	96 601,66	83 915,37	114,95%	0,58%	-12 686,29	-13,13%
77	Produits exceptionnels	175 017,44	609 088,81		4,19%	+ 434 071,37	+248,02%
TOTAL RECETTES REELLES		11 941 192,04	14 527 113,60	109,57%	100,00%	2 585 921,56	+21,66%

* M57, la nomenclature M57 crée un nouveau chapitre dédié à la fiscalité locale, 731

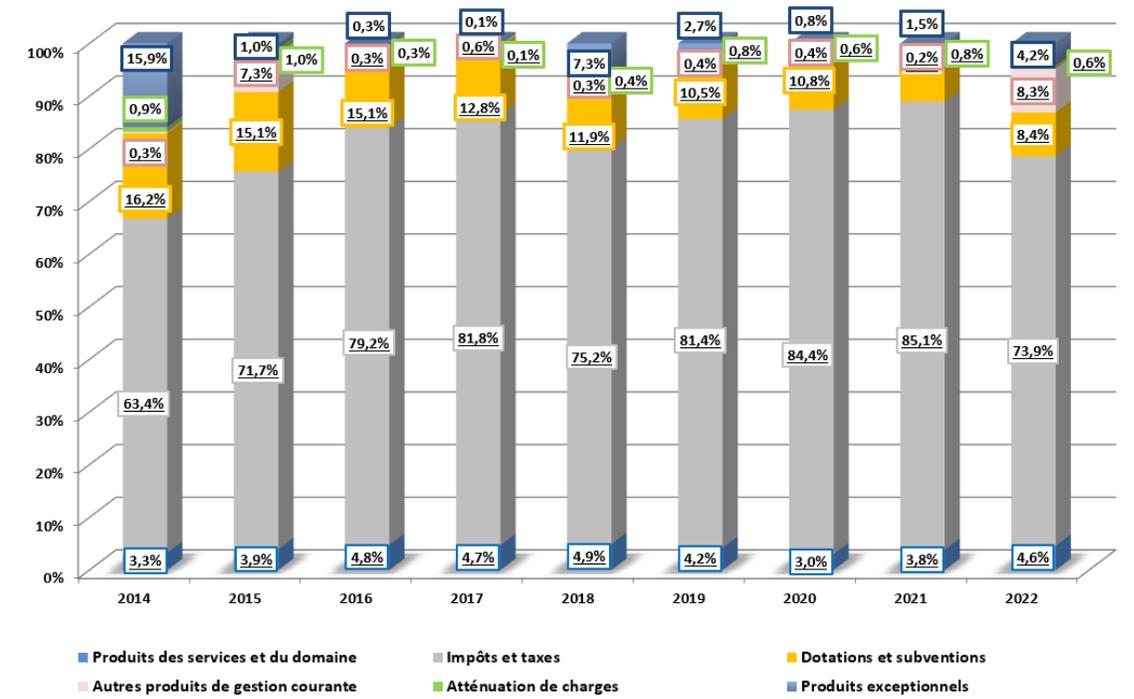
Recettes de fonctionnement - Répartition par chapitre



← Les recettes réelles de fonctionnement proviennent majoritairement de la fiscalité locale (directe et indirecte)

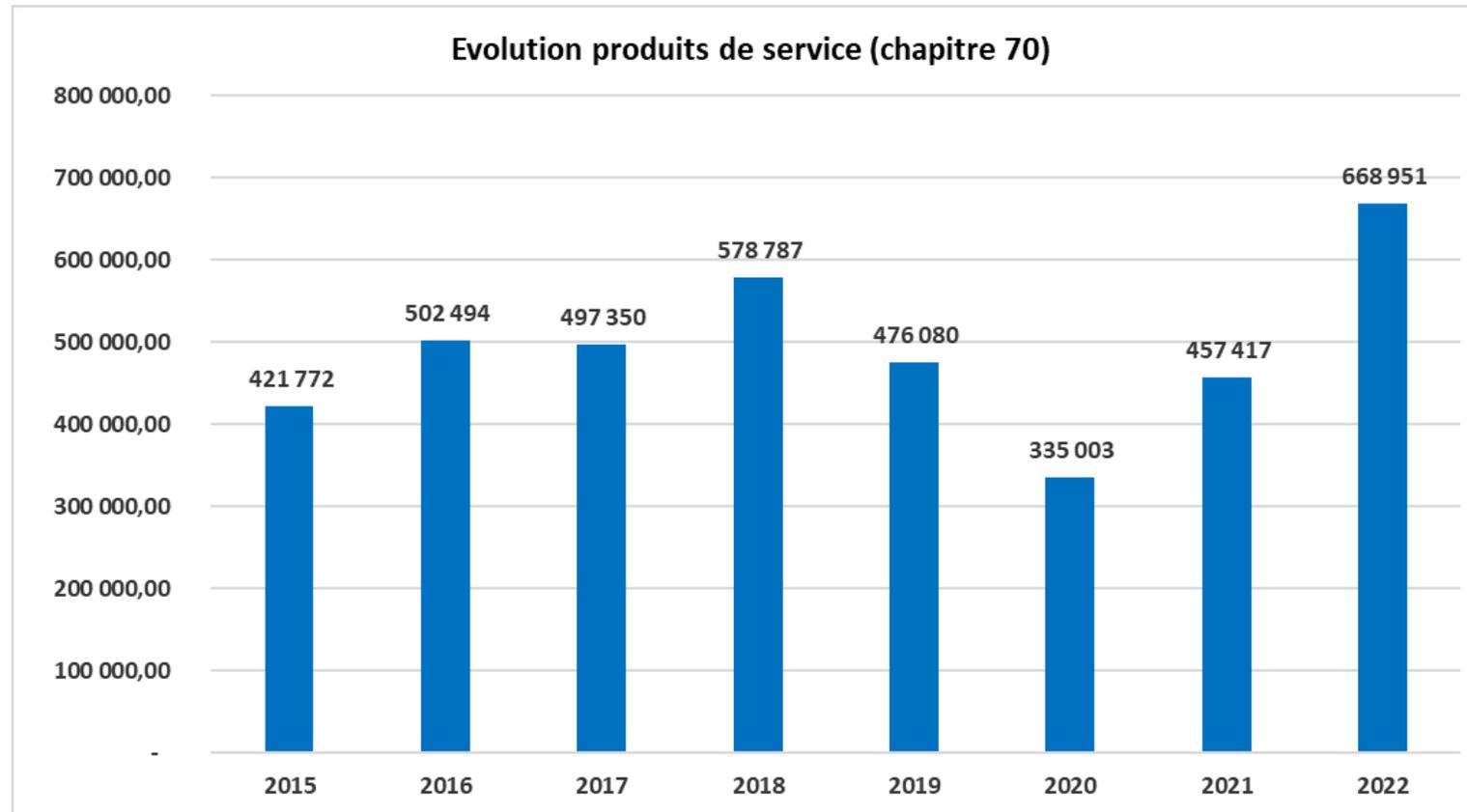
Cette prépondérance de la fiscalité est un constat majeur depuis plusieurs années. →

EVOLUTION DE LA REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en %)



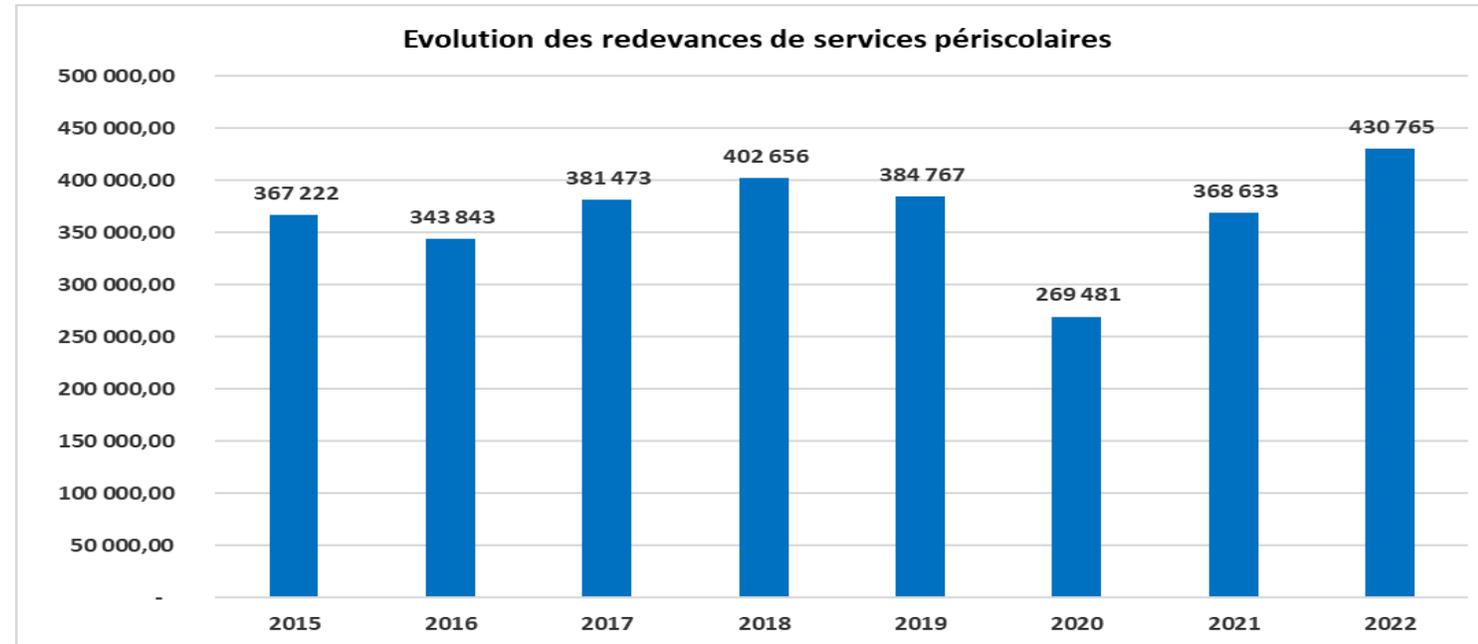
En 2022, on constate une augmentation de 21,66% (+ 2 585 921,56 €) des recettes réelles de fonctionnement, sous l'effet de plusieurs facteurs:

→ les produits des services (chapitre 70) poursuivent leur reprise de + 46,25 % (+ 211 535 €) amorcée en 2021.



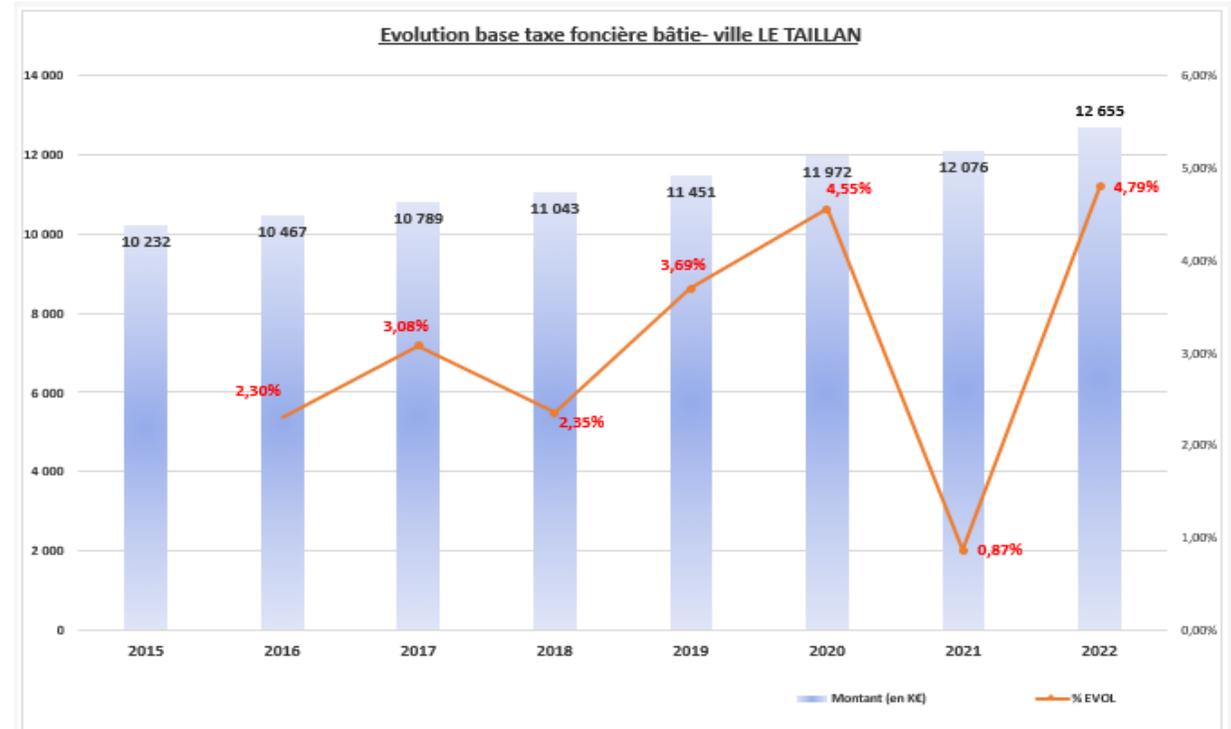
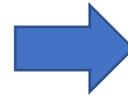
Cette hausse du chapitre 70 provient de plusieurs facteurs :

- **l'augmentation des redevances des services périscolaires (art.7067)** qui confirme notamment la sortie de la crise sanitaire de 2021 (+ 62 139 €).
En outre ces prestations ont fait l'objet d'une refonte de tarification mise en place à compter de septembre 2022.

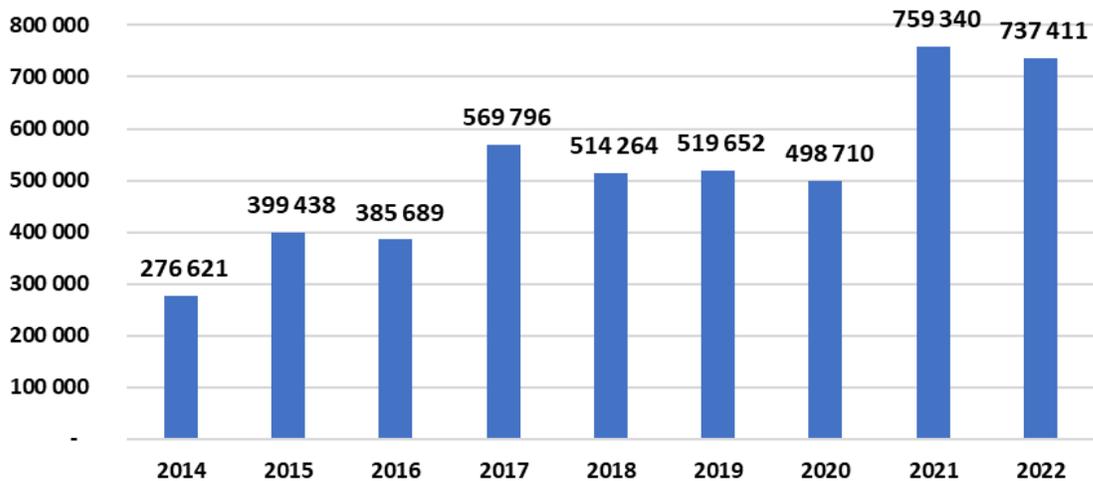


- **le rattrapage de la facturation de la redevance d'occupation du domaine public à SFR pour l'année 2021 (+ 20 000 €) et le versement de la redevance de 80 000 € versée par les sociétés EDILIS et ERILIA** pour la mise en œuvre de mesures compensatoires au titre du code de l'environnement sur le programme de construction de 97 logements au 30 chemin du Four à Chaux

Les impôts et taxes (chapitres 73/731) sont en augmentation de + 5.66 %, soit + 575 214 € dûe à la revalorisation forfaitaire combiné au dynamisme des bases.



Evolution des droits de mutation



Favorisés par une conjoncture qui est restée dynamique sur le 1^{er} semestre 2022, les **droits de mutation se sont maintenus à un niveau élevé.**

Les Dotations et participations (Chapitre 74) sont en hausse de +19.20 % soit +195 960 €.

Cette hausse provient des fonds d'urgence qui ont été versées à la ville suite aux intempéries, à savoir:

- **Bordeaux Métropole: 201 519 €**
- **Communes : 81 500 €**
 - Pessac: 20 000 €
 - Villenave d'Ornon: 15 000 €
 - Talence: 15 000 €
 - Saint Médard en Jalles: 10 000 €
 - Bruges: 5 000 €
 - Gradignan: 5 000 €
 - Ambès: 5 000 €
 - Martignas sur Jalles: 3 000 €
 - St Aubin : 2 000 €
 - Bouliac : 1 500€

Les autres évolutions majeures visent:

- La baisse des participations autres organismes dont la CAF de 88 340 €. Cette évolution est due au nouveau Contrat mis en place avec la CAF en 2022 (Convention Territoriale Globale à la place du Contrat Enfance Jeunesse) qui prévoit que sur les activités que la Commune délègue (gestion des crèches), la CAF ne fait plus transiter son soutien financier par la Commune mais le verse directement au gestionnaire. En 2022, 37 500 € pour les P'tits Loriots n'ont plus transité par la Commune.

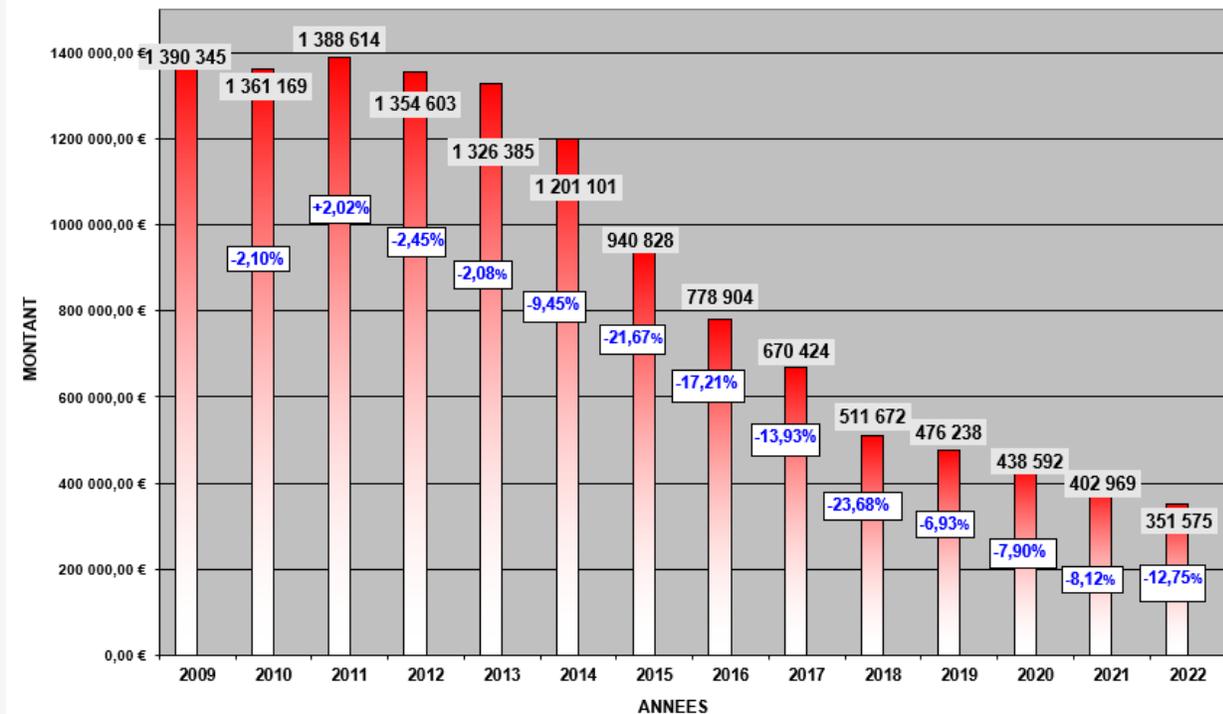
De plus il y a eu un décalage de 20 782.38 € (Bonus Territoire CTG) que l'on recevra en 2023. Enfin les versements des acomptes ont été décalés dans le temps.

- la hausse de la compensation taxe foncière + 11 000 €
- maintien DC RTP

Les dotations forfaitaires évoluent une nouvelle fois à la baisse



EVOLUTION DOTATIONS



→ **Les autres produits de gestion courante - chapitre 75 : 1 210 791,49 € (+ 1 181 827 €)**

La forte augmentation sur ce chapitre s'explique notamment par:

- le reversement de l'excédent du budget annexe du Lotissement de Curé pour un montant de 629 397 €,
- des recettes liées au sinistre grêle pour 526 178 €, réparties comme suit:
 - acomptes de l'assurance 500 000 €
 - cagnotte Kiss Kiss Bank Bank 14 539 €
 - loyers et provisions pour charges mobil homes 11 638 €

→ **Atténuation de charges - chapitre 013 : 83 915 € (- 12 686 € soit -13%)**

Ce chapitre est lié aux remboursements de charges de personnel (indemnités journalières), par nature fluctuants.

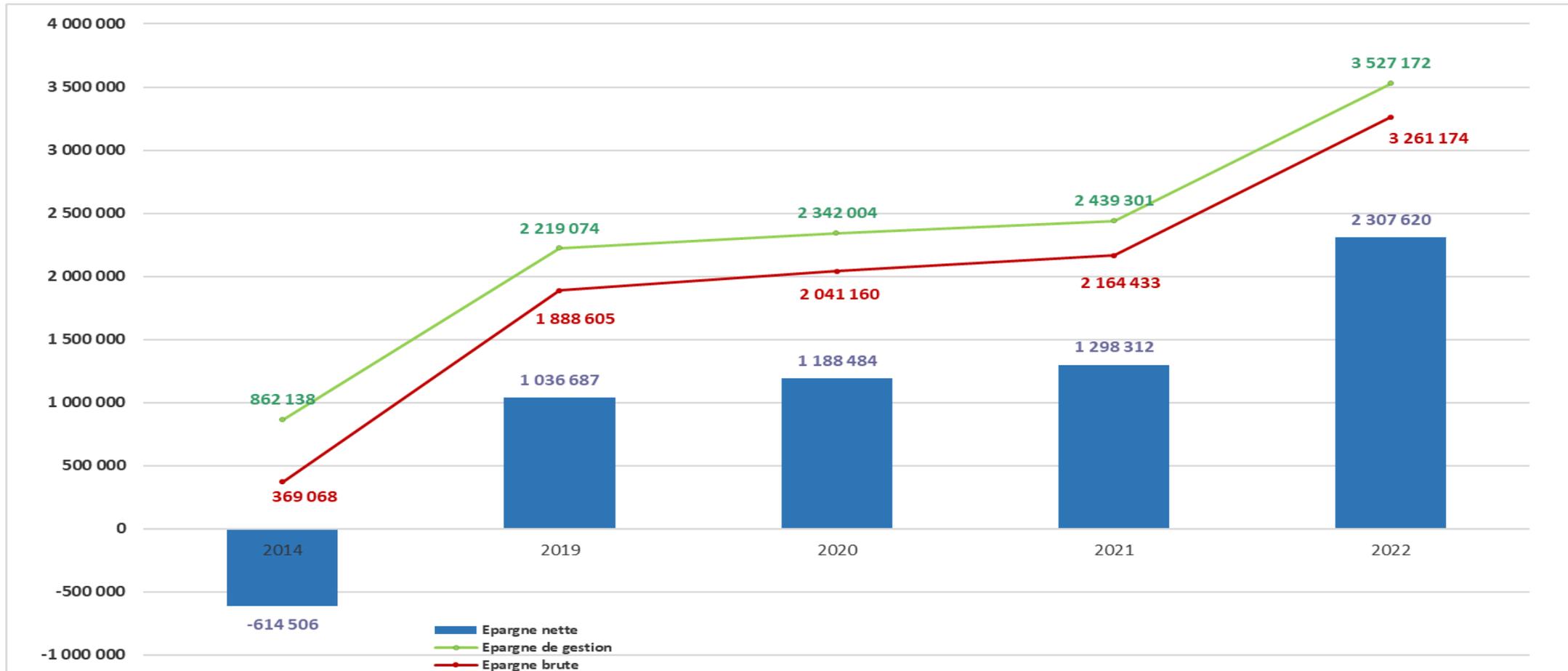
→ **Les produits exceptionnels - chapitre 77 : 609 088 € (+ 434 071 €)**

La réalisation de cessions d'actifs est plus importante que sur l'exercice précédent (152 525 € en 2021)

Pour mémoire la ville a vendu en 2022 pour 601 532 € de terrains:

- parcelles AS166p et AS193p - 7 Rue Stéhélin : 315 000 €
- parcelle AV75 - lieu-dit Marotte: 48 000 €
- parcelle AS 159 (ancien CCAS) 238 532 €

Les épargnes



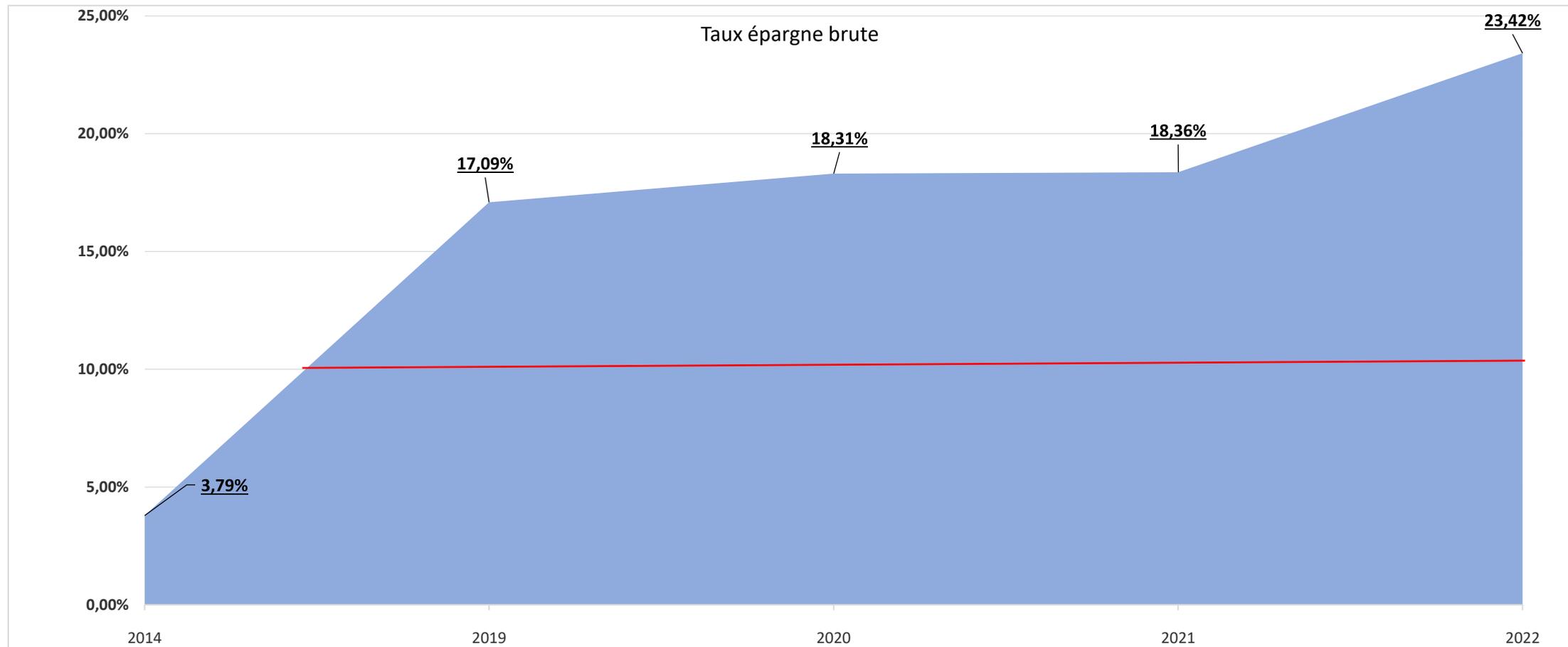
Malgré la crise sanitaire et désormais économique, l'épargne nette progresse depuis 2019 permettant à la ville de renforcer l'autofinancement de ses projets d'investissement.

Toutefois, l'épargne 2022 doit être nuancée compte tenu des événements exceptionnels suivants sur l'exercice :

- reversement de l'excédent du budget annexe curé (629 397 €)
- encaissement de recettes exceptionnelles liées au sinistre grêle non dépensées en totalité sur 2022 (solde excédentaire sur 2022: 480 580 €)

Après retraitement, l'épargne est stable par rapport à 2021.

Le taux d'épargne brute pour 2022 est de 23,42% et poursuit une progression depuis 2014.

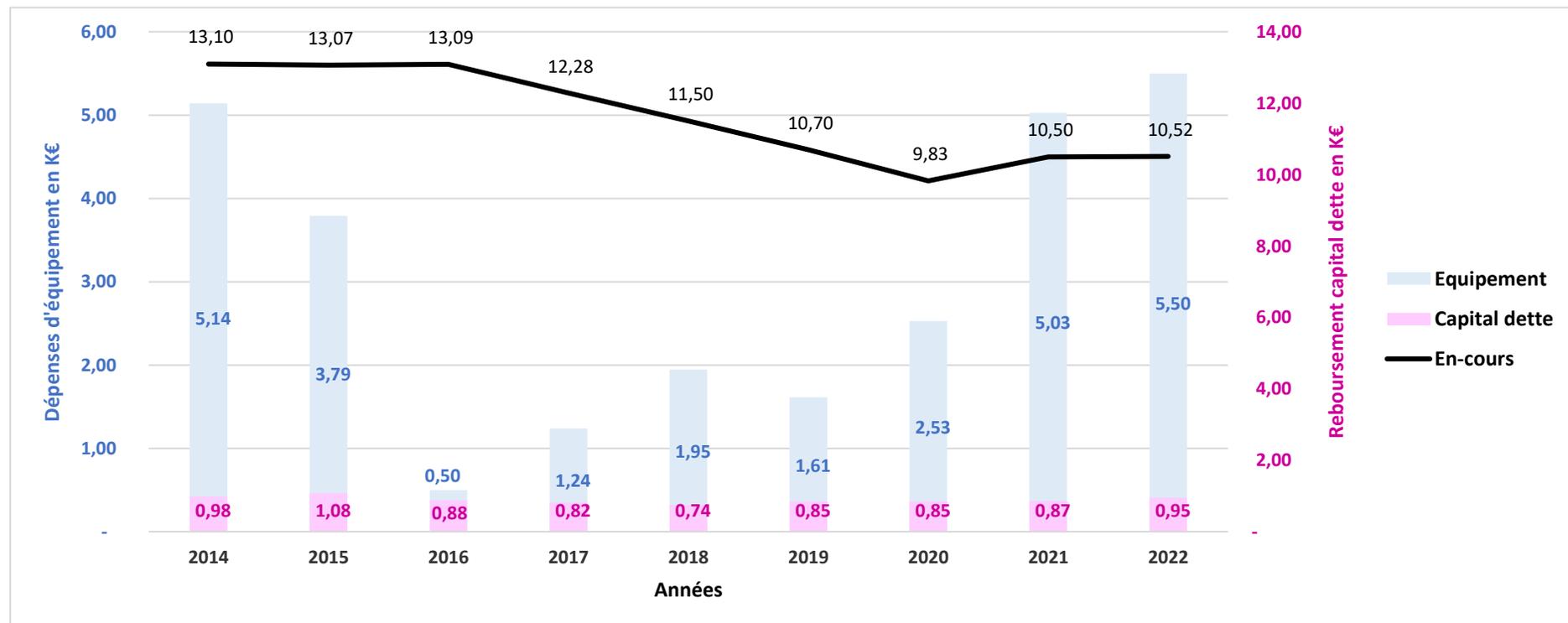


Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) **est l'indicateur de référence pour apprécier de la solvabilité financière.** Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser le capital de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Le seuil de 10% est considéré comme celui de référence en dessous duquel la situation doit être appréciée avec vigilance. Compte tenu des éléments exceptionnels sur l'exercice 2022 évoqués précédemment, ce taux est également à nuancer.

Les dépenses d'investissement

- Elle se compose : des dépenses d'équipement (études, acquisitions, aménagements de terrains, travaux...) et du remboursement en capital de la dette
- L'exercice 2022 se caractérise par un volume d'équipement important lié principalement à la poursuite des travaux entrepris dans les groupes scolaires Anita Conti et La Boétie (3 948 160 € soit 71.79% des dépenses d'équipement réalisés de l'exercice) et des travaux réalisés pour la remise en état des bâtiments suite au sinistre grêle (503 672.84 € soit 9.16 % des dépenses d'équipement 2022)

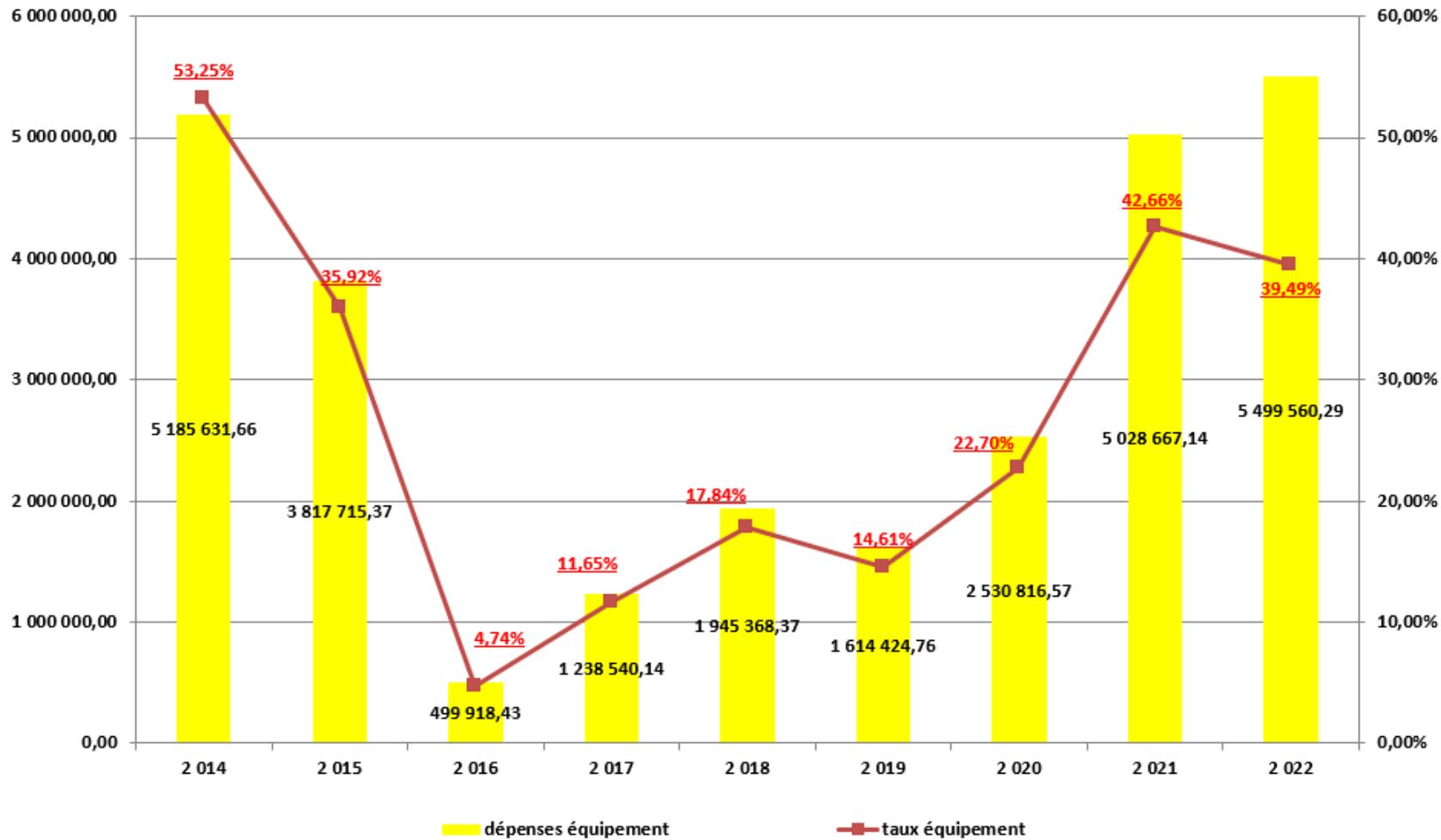
Pour mémoire, évolution des dépenses d'équipement, du remboursement du capital de la dette et l'en-cours de la dette (en M€) depuis 2014 :



Les dépenses d'investissement

Chapitres	Dépenses	BP 2022 (BP+DM+RAR)	CA 2022	Reste à réaliser
Opérations d'équipement		8 041 152,84	5 499 560,29	1 905 983,52
20	Immobilisations corporelles	148 405,27	41 785,02	89 329,68
204	Subventions d'investissement versées	367 807,00	311 707,00	41 745,00
21	Immobilisations corporelles	1 281 975,06	570 100,72	576 750,04
23	Immobilisations en cours	1 910 652,56	627 807,59	1 087 363,66
20181	4ème groupe scolaire	4 000 000,00	3 727 299,30	-
20182	Restructuration élémentaire la Boétie	332 312,95	220 860,66	110 795,14
Opérations financières		960 489,60	953 553,59	489,60
16	Remboursement emprunts (capital)	960 000,00	953 553,59	-
27	Autres immobilisations financières	489,60	-	489,60
Total dépenses réelles d'investissement		9 001 642,44	6 453 113,88	1 906 473,12

EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT



Les dépenses d'équipement ont continué à progresser en 2022 pour atteindre 5.5 M€.

Le ratio du taux d'équipement 2022 (= *Dépenses d'équipement brut / Recettes Réelles de Fonctionnement*) est de ce fait évalué à 39.49 %

Postes principaux de nos dépenses d'équipement en 2022

→ Chapitre 204 : 311 707 € dont notamment

- l'attribution de la compensation d'investissement à Bordeaux Métropole : 145 731 €
- la surcharge foncière 160 000 €
- et le versement d'une aide financière pour l'acquisition de vélo électrique 4 400 €

→ Chapitre 20 : 41 785 € dont notamment:

- quelques études diverses liées au sinistre (6 336 €) la poursuite de la surveillance de la qualité de l'air (13 700 €), du repérage d'amiante (2 240 €),
- et le commencement d'études relatives à des projets d'investissement 2023, à savoir la réhabilitation du terrain de football (5 940 €), l'extension de l'hôtel de ville (11 280 €) et la mise en compatibilité du PLU sur les parcelles destinées à accueillir le futur collège (2 231 €)

→ Chapitre 21 : 570 101 € dont notamment:

- 76 700 € destinés à des aménagements et équipements divers dans les écoles (hors Anita Conti et Boétie)
- 75 180 € de travaux divers (mise en sécurité, accessibilité, mise en conformité, équipements de cimetière, etc)
- 58 455 € de travaux relatifs au domaine public : dont candélabres (13 100 €), parking Rue François Mitterrand (27 732 €), divers (panneaux signalisation et mobiliers urbains 13 900 €) et des acquisitions relatives à l'aménagement du territoire (3 600 €)
- 21 200 € d'aménagement de l'auditorium, 23 600 € d'aménagement et d'équipements dédiés au service sports et vie associative
- 52 200 € pour la réhabilitation de la Cabane, 7 500 € de divers équipement enfance et jeunesse et 3 500 € pour la Petite Enfance,

- 10 600 € d'investissement pour la Police Municipale (armement, pièges photographiques, gilets pare-balles, etc)
- 240 358 € dédiés aux travaux divers réalisés suite au sinistre grêle, dont 174 200 € relatifs aux travaux d'installation des Algeco et mobil homes, 48 500 € de travaux de toiture (complexe du 11 novembre et RAM/RPE) et 17 600 € de matériels et mobiliers divers.

➔ **Chapitre 23 : 627 808 € dont notamment :**

- 19 600 € de travaux divers à l'école Pometan
- 152 000 € de travaux d'enfouissement de réseaux et d'extension d'éclairage public
- 28 300 € de rénovation et sécurisation du lavoir
- 104 000 € de travaux de sécurisation de bâtiments, désamiantage et divers, 57 300 € dédiés à la réfection des sols de l'hôtel de ville et 6 400 € dans le cadre du projet d'extension de l'hôtel de ville
- 256 980 € de gros travaux de toiture suite au sinistre grêle (Tabarly, 76 av de Soulac, 9/11 Rue Stéhélin, la Forestière)

➔ **Chapitre opé 20181 (4ème groupe scolaire Anita Conti) : 3 727 300 €** pour 4 000 000 de prévisionnel sur cet exercice.

➔ **Chapitre opé 20182 (Boétie) : 220 861 €** pour la fin des travaux de réhabilitation de cette école.

Les recettes d'investissement

Chapitres	Recettes	BP 2022 (BP+DM+RAR)	CA 2022	Reste à réaliser
Recettes d'équipement		3 274 338,37	2 592 623,35	836 335,64
13	Subventions d'investissement	2 194 338,37	1 533 742,00	836 335,64
16	Emprunts	1 080 000,00	1 000 000,00	-
23	Immobilisations en cours	-	58 881,35	
Opérations financières		3 471 120,59	2 680 154,52	-
10	FCTVA / Taxe d'aménagement	743 952,67	745 348,60	-
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 934 805,92	1 934 805,92	-
024	Produits de cessions d'immobilisations	792 362,00	-	-
Total recettes réelles d'investissement		6 745 458,96	5 272 777,87	836 335,64

Le financement de nos dépenses d'équipement a été réalisé par :

Des ressources propres classiques : 745 349 €

FCTVA: 609 880 €

Taxe Aménagement: 135 470 €

Des subventions : 1 533 742 €

- Etat:*
- DSIL - Réhabilitation école Boétie : 121 730 €
 - DSIL - Construction groupe scolaire Anita Conti : 429 518 €
 - DSIL - Aménagement paysager Pometan : 13 637 €
 - Plan France Relance - Tablettes numériques : 14 987 €
 - FIFD - Gilets pare-balles 1 000 €

- Bordeaux Métropole:*
- Réhabilitation école Boétie : 511 711 €
 - Fonds concours Four à Chaux : 42 409 €
 - PAE le Chay : 7 320 €
 - Acquisition parcelle cimetièrre : 360 841 €

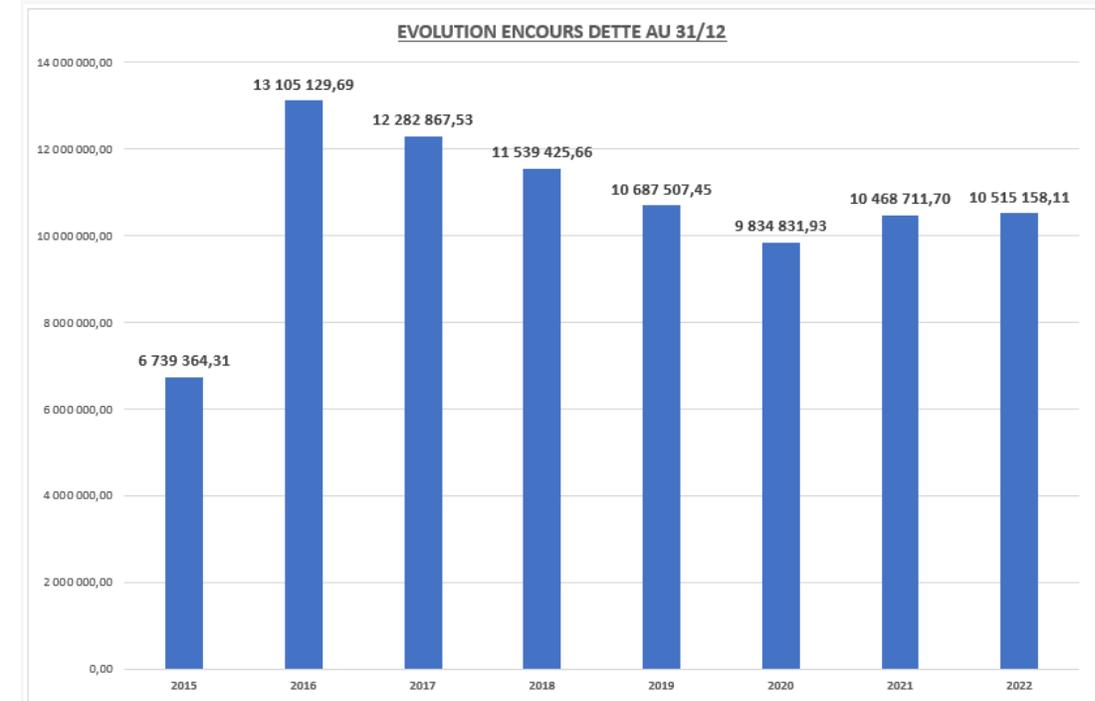
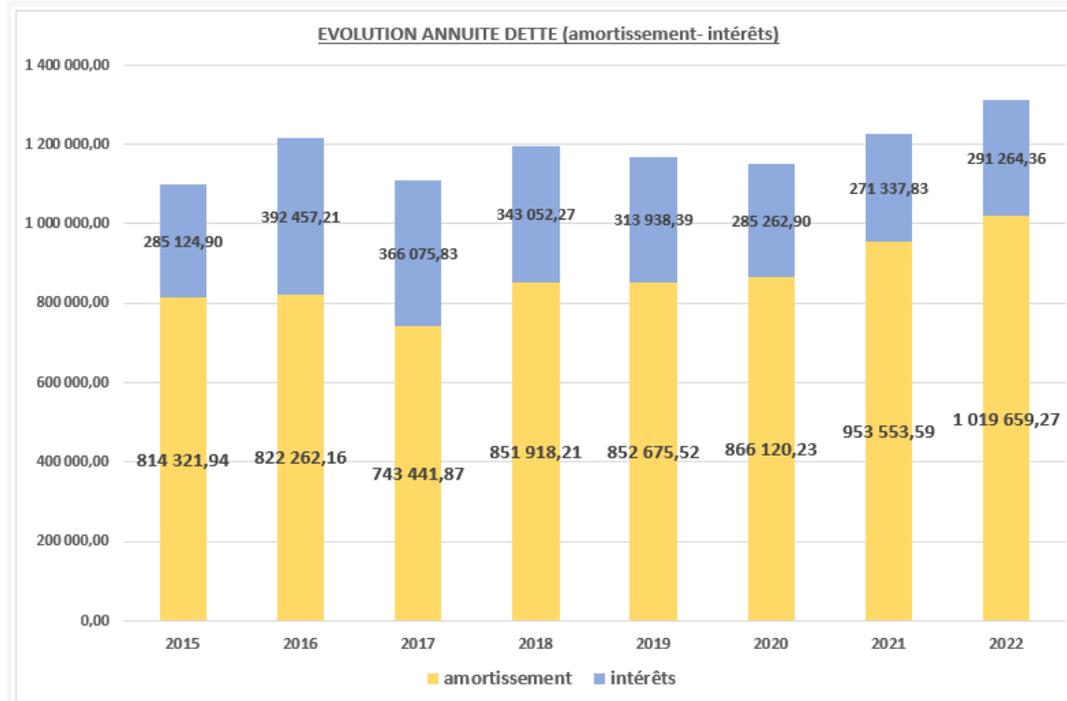
- Département :*
- Aménagement scénique de l'auditorium : 3 483 €
 - Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes : 27 108 €

La souscription d'un emprunt de 1 000 000 € auprès de la Banque Postale à taux d'intérêt annuel variable (index EURIBOR 3 mois, assorti d'une marge de +0,62%) sur 15 ans. Notre **encours de la dette** au 31 décembre 2022 est de 10 515 158 €

L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) qui correspond à un **autofinancement de 1 934 806 €**

La dette au 31/12/2022

- 15 contrats de prêts à taux fixe et 5 contrats à taux variables
- aucun produit structuré toxique
- un taux moyen de l'exercice 2022 de 2,66 %
- un encours de dette de 10.51 M€ soit 1022 €/hab (strate nationale 999 € / hab)



Evolution de la capacité de désendettement

	2014	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dette au CA (31/12/N)	13 126 622	11 539 426	10 687 507	9 834 831	10 468 712	10 515 158
Capacité de désendettement	35,57	6,82	5,66	4,82	4,84	3,22

capacité de désendettement (Encours de dette / Epargne brute) : Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

